

E FOOT 38

PV N° 342



du jeudi 18 Mai 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF.....	8
COMMISSION D'APPEL.....	10
COMMISSION DES ARBITRES.....	13
COMMISSION DELEGATIONS.....	16
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....	19
COMMISSION FEMININES.....	20
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	21
COMMISSION FUTSAL.....	22
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	24
COMMISSION SPORTIVE.....	28
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	29
COMMISSION TECHNIQUE.....	30
COMMISSION DES TERRAINS.....	32

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer



COMITE DE DIRECTION

RÉUNION DU 5 MAI 2017

AU SIÈGE DU DISTRICT DE L'ISÈRE

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENTS

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON – DA CUNHA VELOSO – GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET - MAZZOLENI – MONIER – MONT-MAYEUR - SCELLIER - SOZET - TRUWANT – VEYRIER

EXCUSE(E) S

Mme DIMITRIO

MM AGACI -DENECHERE - RAYMOND - VACHETTA

ASSISTENT

Mme BELOT

N. BROTONS

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 31 MARS 2017

Approuvé à l'unanimité

2 – COURRIERS DIVERS

- Carte remerciements D. Boenigen suite au décès de sa maman.
- Invitation Ville de Sassenage à la commémoration du 72eme anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, le lundi 8 mai à 11h. Remerciements du District.
- Invitation de la Ville de Grenoble à une réunion de présentation le Mercredi 7 juin 2017 à 18h30 au Salon d'Honneur de l'Hôtel de ville de Grenoble
Points abordés :
 - Les travaux réalisés dans les équipements sportifs ;
 - La nouvelle critérisation dans le cadre des subventions ;
 - Le projet de la nouvelle tarification pour l'utilisation des équipements sportifsReprésentera le District : Mr Mallet.
- Invitation du club de Crolles à la 20eme édition du Tournoi international catégorie Benjamin (12-13 ans), les 3 et 4 juin 2017 au stade de la Dent de Crolles. Remerciements.
- UNAF : invitation à leur AG le vendredi 12 mai à 19h15 au siège du District. Représentera le District H. Giroud Garampon.



- Information du club de Vourey concernant l'organisation de son 8eme rassemblement des écoles de football le samedi 3 et dimanche 4 juin.
- Invitation du club de Vazeze pour son 20eme anniversaire, le samedi 17 juin au stade Cours et Buis à 13h30. Remerciements.
- Invitation colloque de Rhodia club omnisports le 22 mai 2017 à partir de 17h30. Représenteront le District : F. Veyrier, G. Bouat et L. Mazzolleni.
- Courrier d'Echirolles Surieux informant de son renoncement à participer à la Finale Régionale Festival U13 F. Le club de Vallée du Guiers prend la place.
- Mr Aichour, club de Rives nous fait part de sa démission à la présidence du club.
- Mr Bouchelaghem Boubekeur : candidature pour la commission technique élargie du district.
- Mr Valeton : souhaite connaître la procédure pour candidater à une commission du District. Une réponse lui sera faite.

INFORMATIONS OU RAPPEL DU PRESIDENT :

- LIEU ASSEMBLEE GENERALE

Le Président informe que faute de candidats ou de viabilité de candidatures, le District s'est chargé de rechercher un lieu pour l'assemblée, elle aura donc lieu au **Stade des Alpes à Grenoble le vendredi 30 juin 2017.**

- REFONTE DES SITES INTERNETS DES DISTRICTS PAR LA FFF

Les nouveaux sites devraient être ouverts au grand public début juillet 2017.

- BILAN D'ACTIVITES

Le Président rappelle aux présidents de commission de remettre leur bilan d'activité avant le 31 mai pour diffusion sur le PV spécial AG.

- LAUREATS 2016-2017 CHALLENGE MOZAIC FOOT DEPARTEMENTAL :

COMPETITIONS	CLUB
SENIORS	FARAMANS 1
U19	US MURETTE 1
U17	FC VALLEE GRESSE 1
U15	ES DE MANIVAL 2
U13	AJA VILLENEUVE 1
FEMININES SENIORS	VEZERONCE HUERT 1

- CLUBS LABELLISES

G. Bouat fait un rapide compte rendu de la réunion de la commission de Labellisation du jeudi 4 mai. Après examen des données, ci-dessous les 5 clubs dont les dossiers sont partis à la Ligue pour validation :

US REVENTIN - FOOTBALL CÔTE ST ANDRE - CS NIVOLAS - LCA FOOT 38 - US CORBELIN

3- COMPETITIONS U13

MODIFICATIONS POUR 2017/2018

• OBJECTIFS

- 1- diminution de la longueur des déplacements pour une majorité d'équipes
- 2- obtenir un maximum de poules avec des critères géographiques resserrés
- 3- lutter contre l'esprit championnite de quelques équipes et encadrants

SITUATION ACTUELLE

CHAMPIONNAT :

- 1° Phase Brassage en 3 niveaux
- 2° Phase: 4 Niveaux
 - 2 Poules d'Excellence de 8 équipes
 - 4 Poules de Promotion d'Excellence de 8 équipes
 - 8 Poules de 1° Division de 8 équipes
 - X Poules de 2° Division de 7 ou 8 équipes

Challenge Festival

Pour les 3 challenges 4 Tours en formule échiquier Foot et une finale

PROPOSITIONS POUR 2017 / 2018

CHAMPIONNAT:

- 1° Phase: identique
- 2° Phase:
 - 2 Poules D1 à 8 équipes avec une répartition semi géographique
 - 6 Poules D2 géographiques à 8 équipes et répartition suivant les niveaux
 - 8 Poules D3 géographiques à 8 équipes
 - X Poules D4 géographiques à 7 ou 8 équipes

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL U13

3 tours et Finale départementale:

Principe: respecter au mieux les préconisations de la DTN

Objectif: chercher à diminuer les distances parcourues par les équipes

108 équipes participantes: Pour 2017/2018, les 16 équipes d'Excellence, les 32 équipes de Promotion d'Excellence et 60 équipes de 1° division (prise en compte du classement de fin 2016/2017)

1° Tour: 36 plateaux de 3 équipes, les 2 premières équipes qualifiées

2° Tour: 24 plateaux de 3 équipes, les 2 premières équipes qualifiées

3° Tour: 16 plateaux de 3 équipes, la première équipe par plateau qualifiée pour la finale départementale

Gestion des 3 tours en plateau: Match de 30 minutes avec une pause coaching de 3 minutes environ pour les remplacements de joueurs

Début du plateau précédé par le défi jonglage, lequel séparera les équipes en cas d'égalité à la fin des 3 rencontres du plateau

CHALLENGE FESTIVAL ISERE ET REPECHAGE

8 poules de 12 à 14 équipes, poules constituées suivant des critères géographiques

3 tours sans élimination sur la formule actuelle de l'échiquier foot, chaque rencontre étant précédée par l'épreuve du défi jonglage

Chaque premier de poule est qualifié pour les ½ Finales

Organisation de ces ½ Finales: les 8 premiers des 8 poules sont répartis dans 2 plateaux de 4 équipes suivant des critères géographiques, les deux premiers de plateau disputent la finale départementale et les deux seconds la finale repêchage

Organisation des plateaux de ½ Finale: 3 matchs de 20 minutes. Classement effectué après tous les matchs. Défi jonglage obligatoire avant le début du plateau. En cas d'égalité, le défi jonglage départage les équipes exæquo



4 – CALENDRIER 2017-2018

Le planning prévisionnel pour 2017-2018 a fait l'objet d'une grande réflexion de la part de la commission sportive et a été validé par le comité de direction en prenant en compte les options suivantes par rapport aux difficultés rencontrées, comme l'impossibilité d'une concordance avec le planning de la Ligue, la semaine du 6 au 13 mai 2018 avec 2 jours fériés le 8 et le 10 mai :

Les options :

- Ne pas se caler automatiquement sur les dates de la Ligue en début de saison
- Limiter dans les catégories seniors à U15 la trêve hivernale en reprenant fin janvier.
- Essayer au maximum de limiter le nombre de matchs le 6 et 13 mai 2018
- Eviter au maximum des programmations pendant les périodes de vacances scolaires
- Hormis les Finales de coupes, avoir terminé les compétitions au tout début du mois de juin.

Le calendrier sera très prochainement publié sur le site.

5 – REFORME DES CHAMPIONNATS FEMININS

Suite à l'Exposé fait au précédent Comité de Direction concernant ce projet de réforme,

Il est proposé pour la saison prochaine :

Championnat à **11** et à **8** en 1 phase

Proposition validée à la majorité, 1 abstention.

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

P. Monier :

-Match perdu par forfait sur décision règlementaire suite à demande de report tardif ?

S'étonne de cette décision récente sur des matchs du mois d'avril alors que ce traitement n'avait pas été appliqué depuis le début de saison.

Il rappelle qu'en réunion plénière de la commission il avait été validé que le report des matchs était accepté s'il était signalé 48h avant la rencontre.

JM Boulord rappelle que le règlement est le même pour toutes les compétitions et qu'en aucun cas le foot entreprise ne devait valider l'accord de ces reports tardifs. Que si ce règlement n'a pas été appliqué sur les premiers matchs c'est qu'il n'en a pas eu connaissance. Les matchs étant désormais homologués, nous ne reviendrons pas dessus.

Précision de L. Mazzoleni : En cas de terrain impraticable, il est du devoir du club de prévenir le délégué de secteur.

J.M Boulord demande à la commission du foot entreprise de faire application du règlement de manière rigoureuse comme pour les autres compétitions dès à présent.

- Comportement de certains arbitres lors de rencontre de foot entreprise ?

P. Monier demande à ce qu'un arbitre ne soit pas désigné sur les finales de Coupes étant donné la mauvaise foi de l'arbitre suite à des demandes de défraitements sur des matchs dont il n'a pas respecté l'horaire.

-Cas d'un joueur en double licence disputant 2 finales le même jour ? Pour info, une trentaine de joueurs jouent en double licence.

La Finale du Foot entreprise se jouant le 9 et 16 juin
La Finale Vétérans à 8 le 16 juin

Le cas se présentera pour 3 ou 4 joueurs.

Réponse du Comité : Ils devront choisir la finale à laquelle ils voudront participer car impossible de faire les deux. Il n'est pas décidé de modifier les dates.

F. Ciceron : Peut-on présenter un candidat pour devenir délégué de Ligue ?

M Muffat Joly précise qu'avant tout il faut que la Ligue en fasse la demande, puis la commission propose et le Président du District décide.

M. Montmayer :

Problèmes d'horaires ou lieux de matchs, non changés sur le site, délégués, arbitres non prévenus et pour les terrains suspendus le respect des délais prévus règlementairement.

M. Montmayer cite des exemples.

C. Scellier :

- Informe d'une réunion avec une diététicienne Mme Tessy Piveteau (mandatée Ligue) le lundi 19 juin à 20h au district. La commission technique et médicale seront représentées.

-Réforme certificat médical :

En application dès juin 2017 le certificat médical sera valable 3 saisons

Public **concerné** : les joueurs amateurs et les dirigeants.

Public **non concerné** : les joueurs sous contrat – les entraîneurs et les arbitres.

Conditions d'application :

1 : conserver sa qualité de licencié sur 3 saisons consécutives.

2 : répondre à un questionnaire de santé et attester que chacune des réponses est négative.

Un document informatif et explicatif vous est proposé sur le site du district.

H. Giroud Garampon :

Réunions d'avant saison

Groupe de travail constitué par H. Giroud Garampon, M. Mallet et T. Truwant

Proposition : revenir à 1 réunion par poule. 3 groupes de 4 personnes seront chargés de dispenser ces réunions.

Chaque Président de commission proposera des axes de réflexion. Un power point sera mis en place par JM Boulord et sera diffusé sur chaque réunion.

Le club d'accueil sera désigné par le tirage au sort d'un chiffre à l'AG.

Validé à l'unanimité.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h30



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 16 MAI 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

Au club de LCA Foot 38 et à la famille de Monsieur NOEL Martin, ancien dirigeant du club, suite à son décès.

FERMETURE DES BUREAUX DU DISTRICT

Nous vous informons qu'en raison du pont de l'Ascension, les bureaux du District seront fermés les jeudi 25 et vendredi 26 mai 2017.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails

DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr



FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 22 Avril 2017

Amende 32 €

VALLEE BLEUE U15

FORFAIT JOURNEE

Du 6 Mai 2017

Amende 32 €

FC 2A U17

FORFAIT JOURNEE

Du 14 Mai 2017

Amende 32 €

VOUREY FEMA11

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 6 Mai 2017

Amende 124 €

LCA FOOT 38 U13

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 13-14 Mai 2017

Amende 228 €

BOSS 4D

DOMENE U19

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 13 Mai 2017

Amende 124 €

CHARVIEU U17

VINAY U17

ARTAS U17

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FEMININES

Du 7 Mai 2017

Amende 140 €

UO Portugal FEMA11

FORFAIT GENERAL U17/U15

Du 11 Mai 2017

Amende 68 €

2 ROCHERS U15

SASSENAGE U17

NON SAISIE DE RESULTAS INTERNET

Du 13-14 Mai 2017

Amende 11 €

MISTRAL U13

GRESIVAUDAN U15A8

UNIFOOT U13



FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 6 Mai 2017

ST GEORGES DE COMMIERS U13

FMI NON TRANSMISE

Du 13-14 Mai 2017

Amende 75 €

ECHIROLLES U15
THODURE 2D**CORRESPONDANCES****TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

DISCIPLINE : BAYLE M. – DUTCKOWSKI Y. – LRAF – UO Portugal – HUGOT D. – ST CASSIEN (2) – BOZLAK K. – CICERON F. – ROUSSILLON A. – PICARD B. – BALDINO C. – BOZLAK K. – ECHINE A. – MARTINEROIS – HAMED HEZAM Z.

APPEL: MARTINEROIS – UO Portugal – ST CASSIEN – MARTINEROIS.

REGLEMENTS: TUNISIENS – NOYAREY – GRESIVAUDAN – MARTINEROIS – ST CASSIEN – PLATEL Y. – ST HILAIRE DE LA COTE – FOUR – FOUR – ST HILAIRE DE LA COTE – LA MURETTE – LAURAFoot – BALDINO C. – ST GEOIRE EN VALDAINE – VOREPPE.

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 16/05/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, G. BISERTA, R. NODAM, J. LOUIS.

CONVOICATIONS**APPEL INCIDENT DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 11/05/2017.**

DOSSIER N° 52: Appel du bureau du comité de direction du district de l'ISERE de la décision de la commission de discipline prise le 02/05/2017 parue le 04/05/2017.

MATCH: FC VERSOUD 2 / MAHORAISE DE GRENOBLE – SENIORS 3ème DIVISION – POULE B du 19/03/2017. L'audition aura lieu le Mardi 23/05/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 53: Appel du club de ST CASSIEN de la décision de la commission de discipline prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017. PV N°341.

MATCH : MANIVAL 2 / ST CASSIEN – SENIORS – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 23/04/2017. L'audition aura lieu le Mardi 30/05/2017 à 18h15.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 54: Appel du club de L'AS MARTINEROIS de la décision de la commission des règlements prise le

09/05/2017 parue le 11/05/2017, PV N°341.

MATCH : AS MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE – U19 – EXCELLENCE du 29/04/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 30/05/2017 à 19h15

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 55: Appel du club de L'AS MARTINEROIS de la décision de la commission de discipline prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017, PV N° 341.

MATCH : SEYSSINS 2 / MARTINEROIS 3 – SENIORS - 3^{ème} Division - POULE B - du 02/04/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 06/06/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 09/05/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 46: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 11/04/2017 parue le 13/04/2017. PV N° 337.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / CREYS- MORESTEL – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE– POULE A du 25/03/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : H. GIROUD-GARAMPON.

Présents: A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, R. GUEDOUAR, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :

- Mr. ROBERT J-L représentant le président du club CROLLES-BERNIN.
- Mr. AVELINE Nicolas responsable technique du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. GONTHIER Thierry éducateur du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. CHARROUD Lionel éducateur du club de CREYS-MORESTEL.
- Mr. BEN HADJ SALEM Ellies arbitre officiel de la rencontre.
- Mr. BOULORD J-Marc président de la commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de CROLLES-BERNIN Interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 11/04/2017 parue le 13/04/2017. PV N° 337, ayant donné match perdu par pénalité.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / CREYS- MORESTEL – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE– POULE A du 25/03/2017.

Après lecture des courriers en sa possession.

- Considérant que la délégation du club de CROLLES-BERNIN, par l'intermédiaire de Mr ROBERT L-Luc précise que le club de CROLLES-BERNIN n'a pas été prévenu de la réclamation avant le début de la rencontre.
Conteste le fait qu'un dirigeant de l'équipe ait été informé de la réserve, le dirigeant responsable Mr GONTHIER Thierry étant présent à l'audition.



- Considérant que Mr. CHARROUD Lionel éducateur du club de CREYS-MORESTEL explique que depuis 8 ans qu'il s'occupe de jeunes c'est sa première réserve.
Que la réserve a été déposée dans le vestiaire partagé avec une autre équipe, que l'endroit n'était pas propice pour le dépôt de la réserve.
Qu'il a informé verbalement une personne du club recevant non présente à l'audition, de la réserve.
Qu'il a constaté l'absence de la réserve lors de la signature de la feuille de match et informé l'arbitre, puis a rédigé un mail ultérieurement à la commission des règlements indiquant que la réserve a bien été posée.
- Considérant que Mr. BEN HADJ SALEM Ellies arbitre officiel, est un arbitre stagiaire ne connaissant pas trop la marche à suivre, n'a pas fait signer la réserve par le dirigeant de CROLLES.
- Considérant que Mr. BOULORD J-Marc président de la commission des règlements précise que la commission des règlements a instruit la réserve d'avant match à la réception du mail du club de CREYS-MORESTEL pensant qu'un bug informatique avait eu lieu.
Que les explications fournies par l'arbitre officiel à l'audition sont suffisantes sur la non signature de la réserve d'avant match du club de CREYS-MORESTEL.
- Considérant que la commission d'appel a sollicité le responsable informatique de la ligue AURA FOOT pour explications de ce cas de figure.
- Considérant que les explications données ont permis au comité de pilotage de la FMI de simuler sur deux tablettes différentes la saisie ou non de la réserve d'avant match, que la conclusion est claire et sans ambiguïté.
- Considérant que pour être valable une réserve d'avant match doit être signée par les deux capitaines ou dirigeants pour les équipes de jeunes et l'arbitre officiel, si une signature manque la réserve n'apparaît pas et ne peut être prise en compte.
- Considérant l'article 142-3 des règlements généraux de la FFF:
«Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.»
«Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves. »

Par ces motifs:

La commission:

Infirme la décision de la commission des règlements.

Dit que la rencontre doit être homologuée selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du DISTRICT DE L'ISERE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André

COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

CARNET NOIR

Le Président, Le Conseiller Technique en Arbitrage, Les Membres, Les Partenaires de la Commission des ARBITRES, Les Arbitres du DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent leurs sincères condoléances à Monsieur SOZET Jean Louis, (Observateur de la CDA et Président de Commission de Discipline) ainsi qu'à sa famille, pour le décès de sa Maman.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

REUNION ARBITRES AUXILLIAIRES SAISON 2017/2018

Secteur – **VOIRON / ST MARCELLIN / GRENOBLE / FONTAINE, PONTCHARRA et la MURE**

MERCREDI 07 JUIN 2016 à 19h30

Lieu : District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : dimitri.kristo@orange.fr

Pour tout renseignement contactez Monsieur Dimitri KRISTO au 06.37.97.88.14

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.



Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07



COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note, transmises au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

RACING CLUB VIRIEU FUTSAL : Demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable.

AS VALONDRAS : Le Président de la CDA prend contact avec vous.

ASL ST CASSIEN : En attente de la Commission des Règlements.

US BEAUVOIR – ROYAS : Pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

Mr BRIOUA Mourad : Pris note.

Mr PAPIILLON Alexis : Année sabbatique, pris note.

Mr HAMILA Salem : Remerciements.

Mr BINI Yao : Formation ligue 2017-2018, pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 16 MAI 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers : LAURA FOOT, CS FOUR, ECHIROLLES SURIEUX

Rapports recus: MORE Claude, BECHET Patrice, DUTCKOWSKI Yohan, HUGOT Daniel, DENECHERE Gilles, BALDINO Cataldo, AHMED HEZAM Zine, COTTIER Raphael, BLANCHEFLEUR Bernard, GUEDOUAR Ridha, Boulord Jean Marc, CICERON Fabien

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	09/05/2017	Au	24/06/2017
DENECHERE Gilles	Du	25/05/2017	Au	28/05/2017
AHMED HEZAM Zine	Du	25/05/2017	Au	29/05/2017
MORE Claude	Du	20/05/2017	Au	20/05/2017
COTTIER Raphael	Du	20/05/2017	Au	20/05/2017
HUGOT Daniel	Du	27/05/2017	Au	28/05/2017
REMLI Amar	Du	22/05/2017	Au	29/05/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	Au	05/06/2017
BALDINO Cataldo	Du	03/06/2017	Au	05/06/2017

RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

Dimanche 14 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
EXCELLENCE	VAREZE	MARTINEROIS	MORE Claude	Caisse de Péréquation
EXCELLENCE	ECHIROLLES 3	SAINT MAURICE L'EXIL	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE A	DOMARIN	VOREPPE	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE B	DEUX ROCHERS	DOMENE	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE B	SAINT ANDRE LE GAZ	VEUREY	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE B	ESTRABLIN	SEYSSINET 2	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_D	ASP BOURGOIN	VALLEE DU GUIERS	BOUAT Gérard	Caisse de Péréquation
DIVISION_3_C	MIRIBEL 2	CHIRENS	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 342 JEUDI 18 MAI 2017

DESIGNATIONS :

Samedi 20 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17_DIVISION_1_D	TIGNIEU	ARTAS CHARANTONNAY 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club de Tignieu Match Septème suite Terrain Suspendu
COUPE ISERE U19	ECHIROLLES	LA MURETTE	DENECHERE Gilles	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U19	BOURGOIN 2	MANIVAL	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U19 REPECHAGE	SEYSSINS	LA COTE SAINT ANDRE	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U19 REPECHAGE	DOMARIN	CROLLES	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U17	ISLE D ABEAU	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U17	CHIRENS	ECHIROLLES 2	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U17 REPECHAGE	DOLOMIEU	SEYSSINET 3	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U17 REPECHAGE	BOURGOIN 2	FORMAFOOT	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 21 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
DIVISION_3_B	SEYSSINS 2	MARTINEROIS 3	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
FUTSAL PROMOTION EXCELLENCE	R C A FUTSAL 2	R C V F	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de RCVF
COUPE ISERE SENIOR	COTE SAINT ANDRE 2	LA MURETTE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE SENIOR	OLYMPIQUE VILLEFONTAINE	SAINTE MAURICE L'EXIL	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE RESERVE	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE 3	UO PORTUGAL 2	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE RESERVE	LA MURETTE 2	MOS 3 RIVIERES 3	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs

CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ	EYBENS 2	DEUX ROCHERS	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ	UO PORTUGAL	VERSOUD	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
CHALLENGE LUCIEN GROS BALTHAZAR	BILIEU	SAINT ANDRE LE GAZ	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
CHALLENGE LUCIEN GROS BALTHAZAR	OLYMPIQUE LES AVENIERES	REVENTIN	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs

Jeudi 25 mai

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19_PROMOTION EXCELLENCE	MISTRAL	ISLE D ABEAU	HUGOT Daniel	Frais au club Isle D'Abeau

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapports officiels : MM. Remli, Hamed Hezam, Dutckowski.

Mme Lopez : Vous ne pouvez que vous retourner contre le club comme nous vous l'avons indiqué dans notre courrier.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 341 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 341 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 16/05/2017

Présent(e)s: J. Issartel, Th Truwant, A. Brault.

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS

LA SURE, LC A FOOT, U O P , Laurie STRAPPAZZON, ARTAS CHARANTONNAY, CORBELIN, VALLEE DU GUIERS , DOMENE, ECHIROLLES SURIEUX, HAUTE TARENTEISE, CLAIX, G F 38, CROLLES, JEREMY HUGONNARD, Mr BOUZOUZOU, MARTINEROIS, 2 ROCHERS, VOUREY, CREYS MORESTEL, MISTRAL, VOIRON MOIRANS , VILLE DE GRENOBLE , LIGUE L A U R A

SAISON 2017 / 2018

Le comité de direction a validé la réforme des championnats à 11 et à 8 et ce dès la saison prochaine. Ces championnats se disputeront sur une seule phase, ce qui permettra une meilleure harmonisation des dates et évitera les petits soucis que nous avons vécu cette année (sous réserve d'un minimum de 17 équipes dans le championnat à 11)

CHAMPIONNAT A 11

F M I

2 réunions de formation F M I seront organisées le 7 septembre 2017

CHAMPIONNAT U18F

PROMOTION A

Journée 9 du 29 avril

Demande de Martinérois : Manque accord de NIVOLET

COUPE MONIQUE BERT SENIORS À 11

¼ de finale du 21 mai 2017

MISTRAL- VOIRON / MOIRANS avancé au 19 05 2017 à 20 h Vaucanson

COUPE U15F / U18F

La journée de coupe U15F / U18F du 20 mai se déroulera à VOIRON, elle s'intégrera dans la semaine du foot féminin. Elle commencera par un plateau U 13 F, coupe U15F puis par une réception des bénévoles féminines avec prise de parole de représentantes féminines, ensuite continuation des coupes U15F, U18 F

PROGRAMME DU 20 MAI 2017

Les rencontres se dérouleront sur les deux terrains de Voiron/Coublevie à plan Menu

Plateau U13F à partir de 9 h

10 h 15: U15F CREYS MORESTEL – L C A FOOT

11 h 30: Réception bénévoles féminines

13h 00 : U15F ECHIROLLES SURIEUX – VALLEE DU GUIERS

U15F CORBELIN- CROLLES

13H30 : U15F NORD DAUPHINE- 2 ROCHERS

U15F VILLEFONTAINE- G F 38

14H30 : U18F PAYS D'ALLEVARD - G F 38 2

U18F ECHIROLLES – NORD DAUPHINE

15H : U15F SUD ISERE – NIVOLAS

U15F PONT DE BEAUVOISIN – RACHAIS

16H : U18F VALLEE DU GUIERS – F C 2 A

U18F RACHAIS – SUD ISERE

16H30 : U18F ESTRABLIN – CLAIX

U18F EG2F – ARTAS CHARANTONNAY

17H30 : U18F G S D – L C A

U18F G FURE - GRESIVAUDAN

Le Président
Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Commission : Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

139. CEA 3 Grenoble vs Métropolitains 1 : noté.

140. Ville de Grenoble, terrains : noté (indisponibilité été 2017).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTES AUX CLUBS - RAPPEL

Arbitrage/Licences : en cas d'absence (ou de non désignation) d'un arbitre officiel, un arbitre bénévole doit être désigné (il dispose des mêmes droits qu'un arbitre officiel). L'absence d'un arbitre n'est en aucun cas un prétexte au report du match. Le contrôle des licences est, et reste, obligatoire (quelle que soit la compétition foot à 8 ou foot à 11).

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, cependant le président peut donner pouvoir à un dirigeant ou joueur du club (personne majeure). L'Assemblée Générale aura lieu vendredi 30/06/2017 au Stade des Alpes à Grenoble.

Challenge Fair-Play : comme chaque année, la Commission demande à toutes les équipes (foot à 8 et foot à 11) de désigner les 3 équipes les plus fair-play de leur championnat. Les retours des votes sont attendus pour mardi 30/05/2017.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.
Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffont (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.
Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe de l'Isère Repêchage : Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Fin de championnat : la Commission a revu et planifié le calendrier pour les 16 matches restant (matches en retard, J16, J17 et J18) afin que toutes les équipes aient joué tous leurs matches.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Match programmé le 22/05/2017 reporté au 12/06/2017 (ASPTT 4 SFI exempt le 22/05/2017).

RJ11. CD Varcès – Air Liquide.

Lundi 22/05/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J16. ASPTT 3 Sifac – CEA 1 ST.

Lundi 22/05/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J16. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 22/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

RJ10. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 22/05/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 342

JEUDI 18 MAI 2017

AJ18. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 29/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

RJ13. CD Varcès – ASPTT 4 SFI.

Lundi 29/05/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ11. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Espagnac.

RJ11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 29/05/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

AJ18. CEA 2 Grenoble – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 01/06/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ17. GSE – CD Varcès.

Vendredi 02/06/2017, 20h00. Bachelard, Grenoble.

RJ13. CEA 1 ST – Air Liquide.

Mardi 06/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior,

Sassenage.

RJ13. GSE – ASPTT 2 ST.

Vendredi 09/06/2017, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J18. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 12/06/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ17. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Fin de championnat : la Commission a revu et planifié le calendrier pour les 9 matches en retard restant afin que toutes les équipes aient joué tous leurs matches.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ09. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 22/05/2017, 20h00. Bachelard.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Bachelard.

RJ06. Métropolitains 1 – Energie Sports.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Bachelard.

RJ09. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 29/05/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirrolles.

RJ03. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 2.

Mercredi 31/05/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ10. Métropolitains 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirrolles.

RJ10. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ10. Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 16/05/2017

Présents (e) : LOUIS J, M.J MUFFAT.

Excusé : CARRETERO C.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

SPORT PLANIFICATION : Réservation

JOGA : projet d'échange International

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 17)

A jouer au plus tard 14/05/2017

R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).
L'Arbre de vie 1 / Mistral Grenoble : le vendredi 12/05/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu)
AC Seyssinet / JOGA 2 : le dimanche 14/05/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet)
AJF Chasse / Rhône1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 14/05/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône, Chasse sur Rhône).
Exempt / Club Martinerois Fut.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 18)

A jouer au plus tard 21/05/2017

JOGA 2 / Mistral Grenoble : Le samedi 20/05/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).
Exempt / R C Alpin 1.
Espoir Futsal 38 / Seyssinet Ac : le lundi 22/05/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de roche, St Alban de roche).
Vie et Partage 2 / A.J.F Chasse sur Rhône 1 : le samedi 20/05/17 à 18h00 (Gymnase Croix de verrine, Grenoble).
Club Martinerois Fut 2 / L'Arbre de vie 1 : le lundi 15/05 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

Rencontre en retard :

L'Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : le mercredi 24/05 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 18)

A jouer au plus tard 14/05/2017

R.C.Virieu F 1 / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 14/05/17 à 20h00 (halle des sports, Virieu).
Pays voironnais / Domarin As 1 : le mardi 23/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
Touvet-Terrasse / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : Le dimanche 14/05/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).
Exempt / Futsal Isle d'Abeau.
Exempt / R.C.Alpin 2.
Arbre de vie 2 / Exempt.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 19)

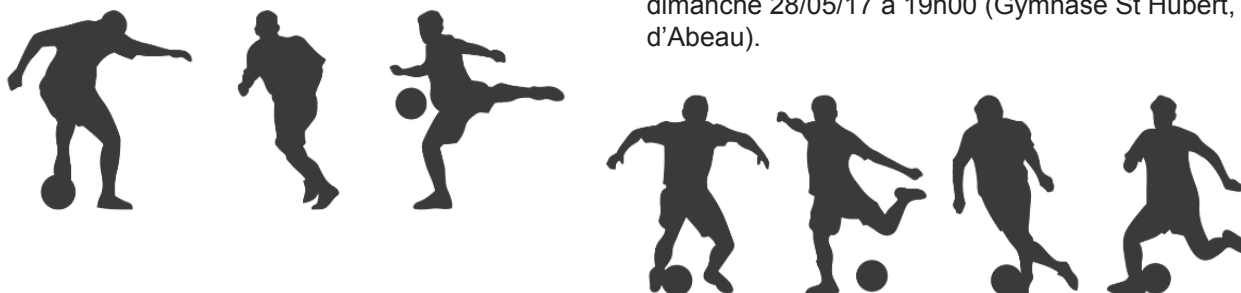
A jouer au plus tard 21/05/2017

Pays voironnais / Arbre de vie 2 : le jeudi 18/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
Domarin As 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 21/05/17 à 11h00 (Complexe sportif, Domarin).
Nuxerete Fs38 / Exempt.
R.C.Alpin 2 / R.C.Virieu F 1 : le dimanche 21/05/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Futsal Isle d'Abeau / Touvet-Terrasse : le dimanche 21/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 20)

A jouer au plus tard 28/05/2017

Touvet-Terrasse / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 28/05/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).
Arbre de vie 2 / Domarin As 1 : Le samedi 27/05/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).
R.C.Alpin 2 / Exempt.
R.C.Virieu F 1 / Exempt.
Exempt / Pays voironnais :
Futsal Isle d'Abeau / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 28/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).



COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Présents : M. BOULORD, MARTIN, SEGHER, VITTONI, BONO, CHAMBARD, REPELLIN, ROBIN, PINEAU.
Excusée : MME STAËS

COURRIERS

AM TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES : voir réponse commission sportive.

A.S. GRESIVAUDAN : Appeler M. Michel VACHETTA.

FOUR : en attente de la feuille de match.

SAINT CASSIEN : réserve technique : en attente du courrier de l'arbitre de la rencontre.

SAINT CASSIEN : art. 22 des R.G. du district, valable pour la dernière journée de championnat également : Equipes Réserves :

« *Les clubs, quels que soient le niveau et la catégorie à 11 auxquels ils évoluent, ayant des équipes réserves engagées dans des compétitions du District, ne peuvent utiliser dans celles-ci, que 3 (trois) joueurs ayant fait plus de 5 (cinq) matchs de championnat avec la ou les équipes supérieures.*

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus) ».

EVOCATION

N°235 : MIRIBEL 2 / CHIRENS – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE C – MATCH DU 14/05/2017.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MIRIBEL pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de CHIRENS une demande d'évocation du club de MIRIBEL, sur la participation du joueur LEROUX Dylan, licence n° 2528723726, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de CHIRENS de lui faire part de ses observations avant le 23/05/2017, délai de rigueur.

MATCH NON JOUE LE 15/05/2017

MARTINEROIS 2 / ARBRE DE VIE 1 – FUTSAL – EXCELLENCE – MATCH DU 15/05/2017.

La C.R. demande aux clubs ci-dessus des explications suite au match non joué :

La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 23/05/2017.

Considérant que l'arbitre officiel désigné a cherché en vain un gymnase.

DECISIONS

N°228 : GROUPEMENT SUD-DAUPHINE 2 / CS VOREPPE – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 13/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VOREPPE pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de GROUPEMENT SUD-DAUPHINE évoluant en EXCELLENCE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brulé.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°229 : ST GEOIRE EN VALDAINE 2 / BALMES NORD-ISERE 3 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE D – MATCH DU 14/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST GEOIRE EN VALDAINE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de BALMES NORD-ISERE évoluant en PROMOTION EXCELLENCE, POULE B et 2^{ème} DIVISION, POULE D, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°230: ST HILAIRE DE LA COTE 1 / SEYSSINET 3– U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 13/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST HILAIRE DE LA COTE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de SEYSSINET évoluant en PROMOTION LIGUE poule C et EXCELLENCE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 7 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°231 : MANIVAL 2 / CROLLES 1 – SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 14/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CROLLES pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de MANIVAL évoluant en PROMOTION HONNEUR REGIONAL, POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROLLES pour la dire recevable : Joueurs brulés.



Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de MANIVAL, évoluant en PROMOTION HONNEUR REGIONAL, POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre AS CHATEAUNEUF a eu lieu le 07/05/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°232 : CHAMPAGNIER / VILLENEUVE 2 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 07/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHAMPAGNIER, pour la dire recevable.

Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VILLENEUVE, évoluant en EXCELLENCE il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST MAURICE EXIL a eu lieu le 30 / 04 /2017.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, figure le nom des joueurs :

KOUBA Yousef, licence N° 2545609537

MAKHLOUF Mohamed, licence N° 2545080902

BENSLIANE Ilyes : licence N° 2544171930

Par ce motif la C.R. donne match perdu par pénalité au club de VILLENEUVE (1 (un) point, 0(zéro) but) pour en reporter le bénéfice au club de CHAMPAGNIER, (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Le club de CHAMPAGNIER est crédité des frais de dossier

Le club de VILLENEUVE est débité des frais de dossier

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°233 : LA MURETTE / ECHIROLLES 2 – U17 – EXCELLENCE – POULE UNIQUE – MATCH DU 13/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA MURETTE pour la dire recevable :

Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES évoluant en PROMOTION LIGUE, Poule C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 16 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 234 : CROLLES / ECHIROLLES – U19 – PROMOTION EXCELLENCE – MATCH DU 13/05/2017.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 65^{ème} minute.

Considérant que l'équipe d'ECHIROLLES s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « *Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité.* »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (1 (un) point, 0(zéro) but) à l'équipe d'ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de CROLLES (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°235 : GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE / ARTAS CHARANTONNAY – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE B – MATCH DU 13/05/2017.

Considérant le courrier du club GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE

Considérant le courrier du club d'ARTAS CHARANTONNAY.

Considérant le courrier de M. Marc MONTMAYEUR, vice-président, de permanence ce samedi 13 mai 2017.

Considérant que le club de GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE a transmis son planning dans les temps.

Considérant que le club d'ARTAS CHARANTONNAY s'est déplacé.

Considérant que ce match ne s'est pas joué.

Considérant l'art. 33 des R.G. du district «Modalités de modification de l'horaire » :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » : Jusqu'à 12 jours avant le match c'est-à-dire le lundi 12h00 de la semaine N-1, par simple information à la Commission Sportive de la part du club recevant, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

Pendant la « période orange » : Entre 12 jours avant le match (lundi 12h00) et 5 jours avant le match (lundi 12h00), par l'envoi, de la part des deux clubs, de l'imprimé de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, du lundi 12h00 au jeudi 15h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club d'ARTAS CHARANTONNAY (1 (un) point, 0(zéro) but) pour en reporter le bénéfice au club de GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 236 : PAYS VOIRONNAIS FUTSAL 2 / R.C.A FUTSAL – FUTSAL SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – MATCH DU 30/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de R.C.A. FUTSAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL évoluant en HONNEUR REGIONAL.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre FUTSAL LAC ANNECY a eu lieu le 30/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :

ZAGHOUANI Hamda, licence n° 2543131221,

HEMAIDIA Samy, licence n° 2543221083

BERREGEM Brian, licence n° 2544256105,

KHALFI Amine, licence n° 2545101520.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL (1 (un) point, 0 (zéro) but) pour en reporter le bénéfice au club de R.C.A. FUTSAL (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Le club de R.C.A. FUTSAL est crédité des frais de dossier.

Le club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Lucien BONO

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 16/05/2017

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B. Buosi

Excusés : J. Chambard, C. Maugiron

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Plannings : En plus de la commission sportive, merci de mettre en copie vos mails au secrétariat général : secretaire-general@isere.fff.fr

U15 A 8

Poule A : Le match AS GRESIVAUDAN/ AS BAJATIERE est reporté au samedi 27 mai 2017

RESPONSABLE : DAN MARCHAL tél : 0624792638

U15 A 11

Courrier : SAINT ANDRE LE GAZ pour le report du match ST ANDRE LE GAZ/ ECBF2 (cause journée Nationale des débutants) vous devez demander l'accord au club de ECBF2. Vous pouvez faire la modification directement sur footclubs.

Excellence PU : La rencontre FC Sud Isere 1 – US La Murette 2 se déroulera le samedi 3 juin

Poule C : J1 SEYSSINET 4/ECHIROLLES 4 est reprogrammé au 20/05/2017

Poule F : J 16 : BOURBRE/ST ANDRE LE GAZ est reprogrammé au 20/05/17

U15 1ère Division Poule C : US St Paul de Varces – US Jarrie Champ aura lieu le jeudi 18 mai à 19h

RESPONSABLE : DAN MARCHAL tél : 0624792638

U19

U19 1ère Division poule A : La rencontre US St Paul de Varces – FC Pont de Claix sera jouée le vendredi 19 Mai à 18h30.

SENIORS

4° Division D : Susville Matheysine / Grésivaudan 2 du 28/05 : Courrier de Susville Matheysine. Votre demande d'avancer la rencontre au 21/05 ne peut être acceptée car la dernière journée ne peut règlementairement être décalée
Courrier de Tunisiens St Martin d'hères : votre demande d'avancer vos rencontres est refusée car dernière journée (voir ci-dessus)

COUPE ISERE

La rencontre LA COTE ST ANDRE 2 / LA MURETTE se jouera à 15h stade R. JOUFFREY herbe du fait de la rencontre U17 Ligue à 13h

SENIORS A 8

Les matchs non joués avant le 10 juin 2017 ne seront pas comptabilisés dans le championnat. Veuillez consulter le calendrier de la saison 2016/2017 merci de prendre contact avec vos adversaires.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU SAMEDI 27 MAI 2017 AU DIMANCHE 28 MAI 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 28 mai 2017

Match U17 HL

GF38/ASF ANDREZIEUX à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 27 mai 2017

Match U19

FC2A/US ABBAYE à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 28 mai 2017

Match seniors 3D

AJAT VILLENEUVE 2/NOYAREY 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 27 mai 2017

Match U19

FC MISTRAL/FC CROLLES à 14h00

dimanche 28 mai 2017

Match U19 PHR

GF38 2/SC PORTES DE L'AIN à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 27 mai 2017

TC Tournoi U11 US ABBAYE

dimanche 28 mai 2017

TC Tournoi U13 US ABBAYE

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 27 mai 2017

TC Tournoi U11 US ABBAYE

dimanche 28 mai 2017

TC Tournoi U13 US ABBAYE

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 28 mai 2017

Match U15 Elite

GF38/FC ANNECY à 13h00

Match seniors DHR

GF38 2/GRPE DERVAUX FEUGEROL à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 27 mai 2017

Match U17

USVO/US ST PAUL DE VARGES à 14h00

dimanche 28 mai 2017

Match seniors 3D

TURCS DE GRENOBLE/FC CROLLES 3 à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 16 MAI 2017

COMPTE RENDU FORMATION CFF3 À SASSENAGE DES 4-5 ET 9 ET 10 MAI 2017

Encadrement : Grégory BARDARO (Educateur Sportif du District), David CAZANOVE (Educateur sportif du District), Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du Foot d'Animation), BACH Nicolas (Commission Technique), Arnaud GENTY (Commission Technique), Nathan PICOT (District de l'Isère).

Pour cette dernière session de la saison sportive 2016/17, une trentaine de stagiaires étaient présents à Sassenage pour suivre la formation CFF3.

4 jours de contenu théorique et de passages pédagogiques sur le terrain vécu dans un climat d'apprentissage très studieux, avec une promotion dynamique.

Les stagiaires ont pu bénéficier de l'intervention d'Arnaud GENTY, responsable des Gardiens de but au GF38, qui a apporté toute son expérience avec un temps d'échange en salle, et une mise en situation sur le terrain.

Parmi les temps forts des stagiaires, la préparation athlétique vécue sur le terrain, leurs mises en situation, la séance cadre et l'intervention sur le projet sportif ont été relevés.

Merci à l'encadrement pour sa disponibilité et ses compétences techniques, très appréciées des stagiaires.



RASSEMBLEMENT INTERDISTRICTS 13F
LES 20 ET 21 MAI 2017 à HAUTEVILLE LOMPNES (01)
Liste des Joueuses convoquées :

Nom Prénom	Club
BOUVIER Laurine	FC Isle d'Abeau
BUISSON Léa	FC Vallée du Guiers
VERCELLINO Camille	FC Seyssins
POIZAT Axelle	GF 38
AZZARO Emma	GF 38
KASMI Axelle	GF 38
GUYOT Mathilde	CS Nivolas
FUGIER Lisa	CS Nivolas
EL ALAMI Ileme	AS Grésivaudan
DIAS Marilou	GF 38
DUBREU Doriane	FC Vallée du Guiers

CERTIFICATION CFF1 DU 2 JUIN 2017
Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club d'inscription
ALVAREZ Axel	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENOIT LIZON Séverine	CLAIX F.
BOUCHARD Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
CANON Yanis	U.S. BEAUREPAIROISE
CAPOUNDA Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
DROGO Julien	CLAIX F.
GAUTHIER Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GONCALVES Serge	ASF BOURBRE
HARBOUCHE Farid	MISTRAL FC
HURTIER Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JOURDAN Camille	EYBENS
MARTIN Mélanie	F.C. LA SURE
MERCIER Corentin	F.C. LA SURE
MIQUET Lola	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
NIVON Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES Aurélien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES Sébastien	F.C. VAREZE
PROVOS Camille	A.S. VALONDRAS
RIVAL Christophe	F.C. LA SURE
ROUZAUD Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU
VELAZQUEZ Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER Thomas	U.S. REVENTINOISE



VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr
Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

CONCOURS PÔLE ESPOIR

Voici le lien vous dirigeant sur la liste des joueurs retenus.
http://bourgogne.fff.fr/cg/1800/www/pole_espoirs/

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 16 MAI 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **CLUBS:** BEAUVOIR DE MARC - LCA FOOT 38 – SUD ISERE
- **MAIRIE :** LES ABRETS - LE GRAND-LEMPES – REVENTIN VAUGRIS - ST ANDRE LE GAZ

Courriers reçus :

- **MAIRIES** : REVENTIN VAUGRIS - ST MARTIN D'HERES

ECLAIRAGE :

Confirmation de Classement Fédéral :

- **GIERES** : Parc des Sports Paul Bourgeat1 – NNI 381790101
EmH : 689lux – FU 0.73 – Emini/Emaxi 0.52 - Niveau E4 jusqu'au 26/01/2018
- **GIERES** : Parc des Sports Paul Bourgeat2 – NNI 381790102
EmH : 215lux – FU 0.76 – Emini/Emaxi 0.55 - Niveau E4 jusqu'au 10/09/2017
- **L'ISLE D'ABEAU** : Stade de COLLONGE – NNI 381930101
EmH : 265lux – FU 0.72 – Emini/Emaxi 0.54 - Niveau E4 jusqu'au 15/10/2017
- **NIVOLAS VERMELLE** : Stade des MURIERS – NNI 382760201
EmH : 201lux – FU 0.72 – Emini/Emaxi 0.51 – Niveau E4 jusqu'au 20/06/2018
- **ST MAURICE L'EXIL** : Stade Robert MARGARIT – NNI 384250101
EmH : 298lux – FU 0.74 – Emini/Emaxi 0.55 – niveau E4 jusqu'au 15/01/2018

TERRAINS :

- o Tests in-situ de maintien de classement
- GRENOBLE – Stade Raymond ESPAGNAC2 – NNI 381850302

Fournir les tests in-situ **avant le 31/12/2017**

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

- Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessous. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive. Urgence pour les clubs de 1^{ère} Division et Promotion d'Excellence.

En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au Règlement des terrains devra être réalisée dans les 3 années civiles (renouvelable chaque année) qui suivent l'accession.

Le délai prévu en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée en 2017. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	

ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers envoyés : Ligue Auvergne Rhône Alpes

SUBVENTION Fafa

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission Fafa du District** pour avis et préparation du dossier.

Rappel : Concernant le F.A.F.A 2016/2017, il n'y a plus de subvention disponible.